



Jusqu'à 5 € de remboursement

Sur les frais de résiliation ou de fermeture de service de votre ancien opérateur mobile



Offre valable du 17/06/2025 au 18/08/2025 inclus

Connectez-vous sur
odr.sfr.fr

OU

Flasher
le QR code :



1

Sélectionnez
l'offre de remboursement
concernée

2

Complétez le formulaire
de demande de
remboursement

3

Téléchargez vos pièces
justificatives

4

Validez votre demande et
suivez l'avancée sur odr.sfr.fr

Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- Nouveau client mobile RED ou SFR. Offre limitée à une demande par souscription d'une ligne mobile, avec portabilité de numéro (même nom, même numéro de ligne mobile indiqués dans la facture de de résiliation de votre ancien opérateur mobile).
- Vous avez souscrit entre le 17/06/2025 et le 18/08/2025 à un forfait mobile RED ou SFR.

Jusqu'à 5 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 90 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
Si vous êtes Nouveau Client Mobile RED ou SFR : Joignez une copie de toutes les pages de la facture de résiliation de votre précédent opérateur mobile datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais de résiliation ou de fermeture de service. La facture de résiliation de l'ancien opérateur mobile doit être au même nom et numéro de téléphone mobile que l'abonnement mobile RED ou SFR.
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficiez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Offre soumise à conditions, réservée aux nouveaux clients RED et SFR, valable du 17 juin 2025 au 18 août 2025 pour toute souscription à un forfait mobile RED et SFR avec portabilité du numéro. Remboursement dans la limite de 5€ TTC des frais de résiliation ou de fermeture de service de votre ancien forfait mobile sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par souscription (même nom, même numéro de ligne mobile indiqués dans la facture de résiliation de votre ancien opérateur mobile).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_FRAIS_DE_RESILIATION_FORFAIT_MOBILE0005